

Des chiens cloîtrés dans un duplex insalubre dans des cages de transport

Par VINCENT BELLANGER vbellanger@nicematin.fr Publié le samedi 24 juillet 2010 à 09H01 - 17

<http://www.nicematin.com/article/faits-divers/des-chiens-cloitres-dans-un-duplex-insalubre-dans-des-cages-de-transport>



« Ils ont des escarres parce qu'ils ne sortaient jamais », a constaté Anne-Marie David, directrice de l'ARPA. Photo D.R.

Les animaux vivaient dans des cages de transport au milieu d'immondices. Des plaintes pour « mauvais traitement » ont été déposées.

Une odeur suspecte. Des voisins qui s'inquiètent. Et si c'était un cadavre en décomposition ? La crainte gagne cet immeuble de la rue Abbé-Salvetti à Nice-est. Une crainte qui a contraint policiers et pompiers à faire le déplacement jeudi après-midi.

Une fois sur place, ils trouvent porte close. Les pompiers décident donc de sortir la grande échelle pour atteindre les fenêtres du 4e étage. À l'intérieur, le propriétaire se résout finalement à ouvrir aux policiers. Triste spectacle. Huit chiens, de race American Staff, vivent entassés dans ce duplex. Un appartement en état d'insalubrité. « On m'a dit qu'il y avait des couches d'excréments et d'urine dans tout l'appartement », s'indigne Anne-Marie David, directrice de l'Alliance pour le respect et la protection des animaux (ARPA).

« Les fenêtres étaient fermées, les rideaux tirés. Ils vivaient vraiment dans des conditions épouvantables. » Des chiots de 8 mois et des adultes de 7 ans environ qui ont de nombreuses marques sur leur corps. « Ils ne sont jamais sortis », soupçonne la directrice de l'ARPA. « Ils vivaient dans des cages de transport ! Ils ont des escarres parce qu'ils ne bougeaient jamais. » Six chiens ont été placés dans un chenil. Les deux autres, jugés en moins piteux état, ont été laissés à leurs propriétaires.

Enquête pour maltraitance

« Qu'on les lui retire aussi... », s'emporte Anne-Marie David, inquiète pour les animaux. L'enquête pour maltraitance a été confiée au commissariat de l'Ariane. D'après les associations ARPA et SDA (Société de défense des animaux), qui ont déposé une plainte pour « acte de cruauté et mauvais traitement », il pourrait s'agir d'un élevage clandestin.